

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 234

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Géraud à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNERI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

Objet : Tarifs 2021 des médiathèques communautaires

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Terre d'Emeraude Communauté dispose de trois médiathèques communautaires sur son territoire, ainsi que d'annexes de celles-ci,

Considérant que la lecture publique représente un axe important de développement de l'action culturelle sur le territoire,

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs pratiqués dans les anciennes communautés de communes,

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

D'APPROUVER les tarifs suivants au sein des médiathèques communautaires pour l'année 2021 :

Adultes	10€
Enfants (moins de 18 ans)	Gratuit
Carte avantage Jeunes	Gratuit
Chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap	Gratuit – Sur présentation d'un justificatif
Associations, établissements publics, EHPAD, SESSAD, crèche, RAMI, MAM	Gratuit dans le cadre d'une convention
Ecoles maternelles et primaires	Gratuit dans le cadre d'une convention
Vacanciers « famille en vacances »	5€ sur le lieu d'hébergement vacances 1 carte par famille, 10 documents maximum. Pas de prêt de CD, DVD, jeux
Personnel des médiathèques	Gratuit
Bénévoles des médiathèques	Gratuit
Usagers hors Communauté de communes	15€ pour un adulte 8€ pour un enfant 8€ pour les chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap 15€ pour les associations avec Convention, prêt sans DVD, sans jeux 15€ pour les établissements publics avec Convention, prêt sans DVD ni jeux

Services annexes	
Prêt spécifique	Mise à disposition gratuitement à la demande de l'utilisateur de lunettes et loupes pour une utilisation sur place.
Photocopies, impressions	A4 = 0,20€ noir et 0,50€ couleur A3 = 0,60€ noir et 1,80€ couleur L'agent se réserve le droit de vérifier la pertinence de la demande afin d'éviter tout abus.
Connexion internet	Gratuit – Dans le respect des besoins des autres usagers

Pénalités	
Carte perdue	2€
Documents perdus	Tout document perdu ou détérioré sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix d'achat (s'il n'est plus disponible).

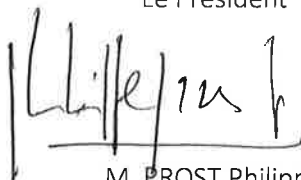
L'adhésion est valable 12 mois (de date à date) pour l'ensemble des médiathèques Terre d'Émeraude Communauté.

Les documents empruntés dans une médiathèque devront être rendus dans cette même médiathèque uniquement (prêt et retour sur le même site).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président



M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_234_2020-DE